

Fédération Syndicale Unitaire



Syndicat National des Personnels
de L'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse



F S U



Syndicat National de
l'Ensemble des Personnels
de l'Administration Penitentiaire

Elections professionnelles

Jeudi 20 octobre 2011

CAP

*Assistant(e)s de Service Social
Conseiller(ère)s Techniques de Service Social
au Ministère de la Justice*

En votant pour la FSU, vous votez pour la première fédération syndicale de la Fonction Publique d'Etat.



La **Fédération Syndicale Unitaire (FSU)** regroupe 24 syndicats nationaux de la justice, de l'éducation, de la recherche, de l'agriculture, de l'environnement, des collectivités territoriales. Au ministère de la Justice, ce sont le **SNPES-PJJ** et le **SNEPAP** qui représentent la **FSU**.

La **FSU** lutte pour la défense et le développement du Service Public, garant de la solidarité nationale et de l'accès au droit pour tous à l'éducation, la santé, la culture, l'action sociale. Elle agit sur le terrain social, économique et pour la création d'emplois. Elle milite pour la défense des Droits et Libertés, des Droits des Femmes et contre les exclusions, la précarité et toutes les formes de discrimination.

La **FSU** est représentative au Ministère de la Justice et siège au Comité Technique Ministériel. Elle a pour objectif de réunir l'ensemble des personnels, dans la diversité de leurs métiers et la reconnaissance de chacun d'entre eux. Elle est ainsi un outil d'analyses et d'actions inter professionnelles.

La **FSU**, avec ses syndicats nationaux, agit pour la défense des **ASS** et des **CTSS** (Secrétariat Général, Administration Pénitentiaire, Protection Judiciaire de la Jeunesse). Elle revendique l'amélioration de leurs conditions de travail, la revalorisation de leurs salaires, la défense de leurs statuts et de leur identité professionnelle.

Voter U.
F S U

C' est donner la parole à toutes et tous

La F.S.U. revendique...

... au sein de la Fonction Publique

- ◆ **SERVICE PUBLIC** : Défense et développement des services publics pour l'égalité d'accès, sur tout le territoire, de tous les citoyens aux droits fondamentaux.
- ◆ **RGPP** : Arrêt des restructurations et des suppressions de postes et retour à des politiques publiques au service des besoins des citoyens.
- ◆ **STATUTS DE LA FP** : Pour une fonction publique de carrière basée sur la garantie de l'emploi excluant toute pression politique sur les fonctionnaires.
- ◆ **STATUTS** : Défense des statuts des agents de la fonction publique permettant une véritable indépendance des fonctionnaires.
- ◆ **EMPLOIS** : Pour une véritable limitation du temps de travail à 35H et la création d'emplois de titulaires. Pour un véritable plan de titularisation de tous les personnels contractuels.
- ◆ **SALAIRES** : Pas de salaire inférieur à 1500 € net, intégration des primes aux salaires, augmentation immédiate de la valeur du point pour rattraper la perte de plus de 10% depuis 2000 du pouvoir d'achat des fonctionnaires.
Dans chaque corps, indice de fin de grille doublé par rapport à l'indice d'entrée.
- ◆ **MERITE** : Contre l'individualisation des carrières et la mise en concurrence des personnels. Refus de la notion de mérite pour l'avancement et les primes des agents et retour à la notion d'ancienneté.
- ◆ **HANDICAP** : Pour une prise en compte des personnels et des usagers handicapés dans tous les services publics.
- ◆ **RETRAITES** : Une retraite à taux plein (75%) à 60 ans avec 37,5 annuités pour tous les salariés du public et du privé.

... Pour la gestion des ASS et des CTSS dans chaque direction

... Au secrétariat général

La création de postes en nombre suffisant pour le suivi social des agents en tenant compte :

- ◆ Des effectifs en personnels du Ministère et de l'aggravation des difficultés financières et professionnelles des agents.
- ◆ De la charge de travail existante.
- ◆ De la répartition géographique dans les découpages administratifs des différentes directions.

A l'Administration Pénitentiaire :

La mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des personnels de service social :

- ◆ Par la mise en place d'un groupe de travail sur les déclinaisons du protocole du 9 juillet 2009 avec une cartographie des postes d'ASS et un calendrier précis de mise en œuvre.
- ◆ Par une réflexion globale sur la pluridisciplinarité dans les SPIP et sur l'intervention des services d'action sociale de droit commun auprès des personnes sous main de justice.
- ◆ Pour les ASS et CTSS exerçant au sein des SPIP, des modalités de détachement et d'intégration dans le corps de CPIP ou des CSIP, aménagées dans la période transitoire avec notamment le maintien sur le poste occupé.

A la Protection Judiciaire de la Jeunesse :

La garantie de la pluridisciplinarité :

- ◆ Par la reconnaissance de la spécificité du métier d'ASS et le refus du transfert de leur mission à d'autres professionnels.
- ◆ Par la reconnaissance effective de leur fonction dans les mesures d'investigation et dans les suivis éducatifs.
- ◆ Par la création de postes d'ASS/CTSS et leur présence effective dans toutes les unités de Milieu Ouvert et, lorsque le projet de service le prévoit, dans les services d'insertion et dans les hébergements collectifs ou individualisés.

La suppression de la soumission à l'article 10 et le retour à la totalité des jours de congé de la PJJ pour les ASS et les CTSS en directions territoriales ou inter régionale.

... pour les ASS et les CTSS du Ministère de la Justice :

- ◆ La mise en œuvre d'une **politique pluriannuelle de recrutements** et une véritable carte des emplois dans chaque direction.
- ◆ Le **respect du code de déontologie**, élément de référence de l'identité professionnelle, garantie de la confidentialité auprès des personnes suivies et de leur famille. Le **refus des logiques sécuritaires qui impliquent des échanges d'informations nominatives**.
- ◆ Des **logiques pluridisciplinaires réaffirmées** dans les services et au sein des équipes.
- ◆ L'obtention de la **catégorie A type pour tou(te)s les ASS** par l'homologation au niveau 2 de leur diplôme. Dans l'immédiat, l'alignement de tou(te)s les CTSS sur la grille indiciaire des CSE de la PJJ. A l'AP, intégration des CTSS dans le corps des CSIP. A la PJJ, intégration des CTSS exerçant la fonction de RUE dans le corps des directeurs.
- ◆ L'**augmentation significative du nombre d'emplois d'ASS Principal(e)s et de CTSS** pour un véritable déroulé de carrière.
- ◆ Une **harmonisation par le haut du régime indemnitaire** tenant compte à la fois des spécificités directionnelles et du refus de projet de prime au mérite.
- ◆ La **reconnaissance du service actif** au même titre que les infirmier(ère)s et les éducateur(trice)s de la PJJ.
- ◆ L'obtention de **droits identiques pour les personnels exerçant des missions identiques** par la mise en œuvre d'une véritable gestion commune de la mobilité et l'alignement du régime indemnitaire sur le plus favorable.

... dans les CAP

.....
Les représentants FSU des personnels vous défendent et vous défendront :

- ✓ Pour la garantie de vos droits et de vos intérêts face aux promotions arbitraires et à la sélection au mérite dans un cadre égalitaire et transparent.
- ✓ Pour le maintien du barème de mutation existant garantissant l'égalité entre tous les agents, pour la fin des blocages sur un poste et la limitation des postes à profil..
- ✓ Pour un avancement permettant un véritable déroulement de carrière pour tous basé sur l'ancienneté et non sur le mérite.
- ✓ Pour l'information complète sur les postes proposés et sur les décisions de l'administration.

Les délégué(e)s élu(e)s sur les listes de la FSU sont au service de toutes et tous, syndiqué(e)s et non-syndiqué(e)s.

La FSU propose aux personnels sociaux un espace syndical d'expression collective et solidaire, qui soit une force de proposition et qui permette aux personnels de sortir de l'isolement et de combattre la maltraitance que leur fait subir l'administration.

Votez FSU



SNEPAP : (Syndicat National de
l'Ensemble des Personnels de
l'Administration Pénitentiaire)
12-14 rue Charles Fourier 75013 Paris
Tél : 01 40 21 76 60 - Fax : 01 48 05 60 61
Mèl : snepap@club-internet.fr
Site : www.snepap.fsu.fr



SNPES-PJJ : (Syndicat National des
Personnels de l'Education et du Social -
Protection Judiciaire de la Jeunesse)
54, rue de l'Arbre-Sec, 75001 Paris.
Tél. : 01 42 60 11 49. Fax : 01 40 20 91 62
Mèl : Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
site : www.snpespjj-fsu.org

CAP N° 10 : Assistant(e)s de Service Social

☞ Assistant(e)s de Service Social Principal(e)s

- **BORONAD-COLOT Sophie** (UEMO Sète – 34)
- **LAPARIE Agnès** (UEMO Lagny sur Marne – 77)
- **GUITTON Frédéric** (STEMO Nord parisien – 75)
- **DEVALOIS-ROUSSELY Mireille** (UEMO Tarbes – 65)

☞ Assistant(e)s de Service Social Classe Normale

- **TORRES Julien** (STEMO Montpellier – 34)
- **DEMARE Fabienne** (UEMO Bordeaux – 33)
- **LAUMAILLE Fabienne** (UEMO Melun – 77)
- **CHAYNES Anne** (UEMO Albi – 81)

ATTENTION :

Ce vote s'effectue **UNIQUEMENT** par correspondance au
Secrétariat Général.



Votez et
Faites voter



(sans rature ni surcharge)

